

CODE DE DÉONTOLOGIE

IDA FOUNDATION

À L'USAGE DES TIERS

Effective

Changement par rapport à la version précédente (v2 dans M-Files) :
§4 environnement élargi
Changement par rapport à la version précédente (v3 dans M-Files) :
Page 3 Changement de directeur financier
Changement par rapport à la version précédente (v4 dans M-Files) :
§6 changement du lien vers la ligne d'assistance éthique



Table des matières

MESSAGE DE NOTRE DIRECTION	3
1 INTRODUCTION	5
2 APERCU	6
3 DROITS DE L'HOMME ET POLITIQUES DU TRAVAIL	6
4 ENVIRONNEMENT	9
5 LA CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES	10
6 GOUVERNANCE	13

Effective

MESSAGE DE NOTRE DIRECTION

Chers partenaires commerciaux,

Chez IDA, notre sens des responsabilités nous pousse à agir avec intégrité et à respecter tous ceux qui prennent part à notre réussite, à savoir nos clients, les membres de notre personnel, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Ce Code de déontologie à l'usage des tiers (ci-après « le Code de déontologie ») définit nos normes en matière de pratiques commerciales et de conduite personnelle, mais il est également dynamique dans le sens où nous nous efforçons en permanence d'améliorer nos pratiques pour le bien de toutes nos parties prenantes et de l'environnement.

Un code de déontologie est avant tout un ensemble de règles qui définissent les responsabilités d'une personne, d'une partie ou d'une organisation, ou les pratiques que celles-ci doivent adopter. Le présent Code de déontologie inclut des règles de conduite professionnelle et des orientations essentielles. Il reflète également la nature et les valeurs de notre organisation.

Pour nous, la transparence des informations relatives au respect des normes est essentielle. Nous vous faisons confiance pour agir de manière responsable et pour nous faire part de vos inquiétudes et de vos interrogations concernant l'éthique et le respect des normes. Nous respectons l'honnêteté de nos partenaires commerciaux qui expriment leurs préoccupations en toute bonne foi.

Nous jouons un rôle dans l'amélioration de la santé des personnes en acheminant des médicaments et des fournitures médicales abordables dans des pays à revenus faible et intermédiaire. C'est pour nous une grande responsabilité. Nous voulons créer un monde où chacun peut profiter de produits de santé de qualité, tout en respectant notre planète, et en prévenant la pollution pour minimiser notre empreinte environnementale. Notre façon de travailler est profondément influencée par notre motivation à mener à bien notre mission. Nous voulons que nos clients puissent nous faire confiance et que nos activités soient menées de manière honorable.

Nous sommes convaincus qu'un avenir durable est fondamental pour notre stratégie à long terme. Nos objectifs stratégiques sont donc conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies (SDG) et aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous nous engageons à aller de l'avant dans notre démarche de durabilité et reconnaissons que nos partenaires commerciaux sont des facilitateurs essentiels de notre croissance durable et de notre réussite globale. Que vous soyez au début de votre parcours de durabilité ou un leader du secteur, ensemble, nous pouvons être unis dans nos efforts pour respecter les normes éthiques, sociales et environnementales les plus élevées.

Donnons vie à notre collaboration et agissons ensemble pour faire une différence dans les communautés que nous servons. Merci pour votre engagement et votre soutien alors que nous collaborons pour combler les lacunes dans l'accès aux produits de santé essentiels.

Wendy Eggen (PDG)
Jenno Ipema (CFO)
IDA Foundation

Effective

1 INTRODUCTION

Ce Code de déontologie définit les règles applicables aux pratiques commerciales de notre organisation et au comportement de chacun. Il décrit les attentes minimales et les règles définies par IDA Foundation afin de garantir que chacun agit avec intégrité et dans le respect de la législation.

Scope

Notre Code de déontologie s'applique à tous les partenaires commerciaux d'IDA Foundation : agents, distributeurs, fournisseurs, consultants, transitaires et autres prestataires de services. Il s'applique partout où IDA Foundation mène des activités, et doit être respecté par vos sous-traitants dès lors qu'ils participent aux activités d'IDA Foundation. Il est interdit d'avoir recours à une tierce partie ou à tout autre moyen dans le but de contourner l'application du présent Code de déontologie.

Principes générales

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent ce Code de déontologie ainsi que l'ensemble des lois, des règlements et des dispositions applicables. En cas de conflit entre les dispositions du présent Code de déontologie et au droit applicable, le droit prévaut.

Dans l'ensemble, nous attendons de vous de :

- prendre connaissance du Code de déontologie ;
- respecter la loi et le présent Code de déontologie ;
- agir en faisant preuve d'éthique et d'intégrité dans toutes vos activités commerciales ;
- exercer un jugement éclairé et éviter tout comportement inapproprié ;
- poser des questions et demander des orientations en cas d'hésitation ou de difficulté ;
- nous informer de toute violation de la loi ou du Code de déontologie ;
- coopérer à toute enquête, le cas échéant.

En cas de doute, faites appel au bon sens et posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce éthique, conforme à la loi, approprié ?
- Est-ce conforme au Code de déontologie ?
- Est-ce que mon image, celle de mon organisation et celle d'IDA Foundation seront respectées ?
- Voudrais-je que cette histoire se retrouve dans les journaux ?
- Est-ce que demain j'assumerai ma décision ?

Si vous répondez « Non » à l'une de ces questions, reconsidérez la situation !

Toute négligence ou tout non-respect du droit ou du Code de déontologie entraînent de graves conséquences pour IDA Foundation et le partenaire commercial concerné. Une violation des dispositions peut entraîner l'annulation immédiate du contrat et le signalement du partenaire commercial fautif aux autorités compétentes.

Le Code de déontologie n'aborde pas de manière exhaustive toutes les questions éthiques ou juridiques qui peuvent apparaître, ne reprend pas l'ensemble des lois, des règlements et des politiques qui s'appliquent aux activités d'IDA Foundation et de ses partenaires commerciaux, et ne donne pas de précisions sur une loi en particulier. Il ne saurait remplacer votre capacité

de jugement raisonnable et votre bon sens. Le Code de déontologie a pour but d'offrir des orientations de portée générale. N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur chez IDA Foundation pour être accompagné et prendre les bonnes décisions.

Le présent Code de déontologie pourra être réexaminé lorsque cela est pertinent. Dans ce cas, IDA Foundation en informe ses partenaires commerciaux, et c'est à eux qu'il revient de prendre connaissance des modifications apportées. Nous attendons des partenaires qu'ils apportent des améliorations lorsque les normes ne sont pas respectées, et qu'ils se développent pour assurer une conformité continue avec le Code. Nous nous efforçons d'aider les partenaires à améliorer les conditions de travail, de santé, de sécurité et d'environnement sur le lieu de travail grâce à notre collaboration.

2 APERCU

Ce code reflète les valeurs d'IDA et énonce ce que nous attendons de vous en ce qui concerne les sujets suivants :

- Droits de l'homme et politiques du travail ;
- Environnement ;
- Conduite éthique des affaires ;
- Gouvernance.

Les sujets abordés dans ce code s'alignent étroitement sur les trois piliers de durabilité d'IDA : Objectif, Personnes et Planète.

OBJECTIF

Tous les sujets liés à la mission d'IDA, qui consiste à combler les lacunes en matière d'accès aux médicaments et aux fournitures médicales.

PLANÈTE

Les engagements et les activités d'IDA liés à l'environnement.



PERSONNES

Capturer toutes les questions sociales, y compris les droits de l'homme, les questions de travail et d'égalité liées aux employés d'IDA, ainsi qu'aux personnes travaillant dans la chaîne d'approvisionnement d'IDA.

3 DROITS DE L'HOMME ET POLITIQUES DU TRAVAIL

Nous sommes fermement convaincus que l'accès aux médicaments et aux fournitures médicales essentiels est un droit humain fondamental. Malheureusement, dans le monde d'aujourd'hui, les médicaments et les biens médicaux essentiels restent encore hors de portée pour un trop grand nombre de personnes. En tant que fournisseur de médicaments et d'équipements médicaux essentiels, nous visons à faire progresser l'accès universel aux

médicaments et aux fournitures médicales de qualité. En outre, nous nous sentons fortement responsables de la protection des droits de l'homme au sein de notre organisation et de l'impact positif sur ceux de nos fabricants et partenaires tout au long de la chaîne de valeur.

IDA Foundation croit au respect des droits humains fondamentaux de chacun, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Nous attendons de nos partenaires que vous créiez un environnement de travail accueillant et sûr, où règne la confiance et où toutes les personnes sont traitées avec dignité et respect, et où la communication fondée sur l'ouverture et l'honnêteté est encouragée pour lutter contre la discrimination, le harcèlement et les pratiques dangereuses. Nous pensons que cet objectif peut être atteint en garantissant les aspects suivants :

Santé et sécurité

La santé et la sécurité de vos employés, et des personnes que vous accueillez sur vos lieux de travail, est une priorité. Il vous incombe de fournir un environnement de travail sûr et sain à tous vos travailleurs, ainsi que de respecter les règles et réglementations en matière de sécurité.

Nous attendons de vous que vous preniez les précautions nécessaires pour protéger vos employés et que vous disposiez de systèmes de sécurité pour protéger vos travailleurs de l'exposition aux risques chimiques, biologiques, environnementaux et physiques sur le lieu de travail. En outre, nous attendons de vous que vous disposiez de systèmes permettant de gérer et de maintenir les processus de production conformément aux normes de sécurité applicables.

Abolition du travail des enfants

IDA Foundation soutient l'abolition du travail des enfants, tel qu'il est défini par l'OIT, et ne tolère pas que l'un quelconque de ses partenaires commerciaux ait recours à cette pratique, sous quelque forme que ce soit.

Vous devez disposer de mécanismes adéquats et vérifiables pour vérifier l'âge dans les procédés de recrutement. En outre, les employés âgés de moins de 18 ans à leur recrutement ne doivent pas avoir à exécuter des tâches dangereuses ou qui représentent un risque pour leur santé, leur bien-être, leur sécurité, leur formation, leur éducation ou leur développement.

Traitement équitable

Nous attendons de vous que vous traitiez vos employés de manière égale et cohérente. Vous devez fournir un lieu de travail exempt de tout traitement dur et inhumain, sans aucun harcèlement, harcèlement sexuel, abus sexuel, punition ou torture physique, coercition ou abus mental ou physique des employés, ou menace d'un tel traitement.

Le harcèlement sexuel, y compris toute proposition ou demande de faveurs sexuelles qui ne soit pas bienvenue, est banni, tout comme le fait qu'une décision en lien avec l'emploi d'une personne soit prise en fonction de la manière dont elle a rejeté ou accepté une proposition ou une demande de faveurs. Les paroles, actes et comportements de nature sexuelle qui

contribuent à faire d'un environnement de travail un contexte intimidant, hostile ou offensant peuvent également relever du harcèlement sexuel.

Emploi librement choisi

IDA Foundation souscrit au principe de l'emploi librement choisi et soutient la lutte contre la traite des êtres humains. IDA Foundation ne tolère aucune forme de travail forcé ou obligatoire ni aucune pratique de servitude pour dette ou de traite des êtres humains à laquelle aurait recours l'un quelconque de ses partenaires commerciaux. Fournir des services sexuels pendant la période contractuelle est interdit.

Les pratiques telles que la rétention de biens personnels, de passeports, de salaires, de certificats de formation, de travail ou de tout autre document pour des raisons inappropriées ne sont pas acceptables.

Égalité, diversité et inclusion

IDA Foundation s'engage en faveur de la promotion de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité. Les pratiques et comportements discriminatoires fragilisent les compétences et le potentiel de chacun, et sont pour nous inacceptables. Toutes les décisions en matière d'emploi doivent être prises sur la base du principe de l'égalité des chances en matière d'emploi.

Heures de travail, salaires et avantages sociaux

Vous êtes tenu de respecter toutes les lois locales applicables en matière de salaire et de travail. Nous attendons de vous que vous offriez à vos employés une rémunération et des avantages équitables, notamment un salaire minimum, des heures supplémentaires et d'autres avantages prévus par la loi. Les heures de travail des employés ne dépasseront pas le maximum fixé par les lois et réglementations applicables.

Contrat de travail

Vos salariés doivent avoir un contrat de travail, une convention d'embauche ou tout autre document écrit nécessaire. Vous n'avez pas l'autorisation de détruire, cacher ou confisquer des documents d'identité ou d'immigration et d'interdire d'y avoir accès ni faire payer des frais de recrutement à vos salariés. Si vous fournissez un hébergement ou si vous proposez une aide pour en trouver un, alors celui-ci doit répondre aux normes du pays hôte relatives à la sécurité et au logement. Si vous employez une personne qui doit être amenée dans le pays pour travailler dans le cadre de votre contrat avec IDA Foundation, vous devez prendre en charge son retour à la fin de son contrat.

Liberté d'association et négociation collective

IDA Foundation respecte le droit des employés à la liberté d'association et de négociation collective, conformément aux lois et règlements applicables, sans harcèlement, ingérence, ni représailles. Vous devez respecter les droits de vos employés à s'associer librement, à former des syndicats et à y adhérer, à rechercher une représentation, à adhérer à des comités d'entreprise et à participer à des négociations collectives.

Pas de toxicomanie

Vous devez veiller à ce que la drogue et l'alcool soient bannis de l'environnement de travail. Il est interdit d'abuser de substances dont l'usage est réglementé et d'être sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances assimilées à des drogues sur le lieu de travail.

4 ENVIRONNEMENT

En identifiant les aspects environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à prévenir et à limiter la pollution, les déchets et les émissions. Nous nous conformons à toutes les lois, réglementations, directives et codes industriels applicables en matière d'environnement et nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même.

Respect des réglementations environnementales

Nous attendons de vous que vous ayez une politique environnementale efficace et que vous respectiez - au minimum - toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Les permis, licences, enregistrements d'informations et restrictions environnementaux requis doivent être obtenus, et leurs exigences opérationnelles et de reporting respectées. De plus, IDA attend de ses partenaires qu'ils prennent des initiatives pour promouvoir (en interne et en externe) une plus grande responsabilité environnementale et qu'ils mettent en œuvre des technologies respectueuses de l'environnement pour une amélioration continue.

Efficacité des ressources et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Vous devez avoir identifié et mesuré l'utilisation des ressources de votre organisation. Nous attendons de vous que vous limitiez autant que possible votre consommation d'énergie et d'eau, et que vous réduisiez l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables. Nous demandons à nos partenaires de suivre les émissions de gaz à effet de serre et de fixer des objectifs de réduction de ces émissions fondés sur des données scientifiques et conformes à l'accord de Paris.

Prévention de la pollution

Vous devez prendre des mesures raisonnables pour prévenir la pollution, réduire les déchets et assurer un contrôle raisonnable du traitement des déchets. En particulier pour les partenaires ayant une activité de fabrication, nous attendons des efforts conscients et documentés pour :

- Contenir les gaz/liquides/déchets solides nocifs en cas d'urgence ;
- Mesurer, contrôler et réduire les émissions de polluants dans l'air ;
- Mesurer, contrôler et réduire tout impact polluant sur les eaux usées ;
- Assurer une gestion responsable des déchets (semi-)solides et liquides sur le site ou hors du site.

Toutes les substances présentant un risque environnemental sont identifiées, étiquetées et stockées afin de prévenir tout risque de pollution en cas d'émission ou de rejet accidentel. Du personnel et des procédures d'urgence sont en place pour traiter tout événement accidentel présentant un risque environnemental pour l'air, les biens du site ou les eaux souterraines.

Minimisation des déchets

Vous devez faire des efforts raisonnables pour prévenir et réduire les niveaux de déchets et d'eaux usées. Dans la mesure du possible, les déchets sont réutilisés ou recyclés. Tout matériau susceptible d'avoir un impact négatif doit être géré, mesuré, contrôlé et manipulé de manière appropriée avant le rejet de toute substance dans l'environnement. En outre, vous êtes tenu de mettre en place des systèmes pour prévenir ou atténuer les déversements accidentels et les rejets de déchets dans l'environnement.

Partenariat pour l'innovation durable

Nous vous encourageons à participer au développement de technologies respectueuses de l'environnement et à faire des engagements environnementaux une priorité lors du lancement de partenariats commerciaux. Nous vous encourageons à promouvoir des activités durables sur le plan environnemental et à vous engager avec d'autres entreprises qui s'engagent en faveur de l'environnement, nous pouvons ainsi créer un impact environnemental et social maximal.

5 LA CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus élevées dans tous les aspects de notre activité. Nous attendons de vous que vous agissiez également avec intégrité et que vous meniez vos affaires de manière éthique, conformément à ce Code et à toutes les lois et réglementations applicables. Les exigences éthiques comprennent les éléments suivants :

Qualité des produits et des services

IDA Foundation met en œuvre un grand nombre de règles. Cependant, notre principal engagement est en faveur des personnes qui utilisent nos produits. Nous avons l'obligation morale et juridique de veiller à ce que la qualité de nos produits réponde aux normes les plus strictes en matière de sécurité. IDA Foundation est une entreprise de portée internationale ; cela signifie que nos activités doivent respecter des lois et des exigences réglementaires qui peuvent ne pas être les mêmes dans tous les pays. En cas de différence avec la législation et la réglementation locales, nous nous conformons généralement aux exigences les plus strictes. IDA Foundation attend de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ces critères de haute qualité.

Conflits d'intérêts

Nous attendons de vous que vous agissiez dans le meilleur intérêt d'IDA Foundation. Vous devez éviter les conflits d'intérêts dans vos relations avec IDA Foundation et d'autres partenaires commerciaux apparentés. Si vous pensez vous trouver face à un conflit d'intérêts, veuillez contacter votre interlocuteur IDA Foundation pour en discuter.

Lutte contre la corruption

IDA Foundation mène ses activités de manière intègre en se conformant aux lois de lutte contre la corruption, notamment le *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis et le *Bribery Act* du Royaume-Uni.

IDA Foundation considère que le fait d'offrir et de recevoir des cadeaux et des divertissements peut faire partie d'une relation commerciale et relève d'une pratique sociale. C'est à vous d'évaluer le caractère raisonnable et proportionné d'un cadeau, d'un repas, d'un divertissement ou de l'hospitalité qui vous sont offerts. Vous ne pouvez pas verser de l'argent à l'un de nos salariés en sa capacité personnelle. Les membres du personnel d'IDA Foundation peuvent accepter des cadeaux lorsqu'ils sont modestes et spontanés.

Nous attendons de nos partenaires qu'ils travaillent contre la corruption sous toutes ses formes, y compris les pots-de-vin, la fraude, l'extorsion et le détournement de fonds. Il est interdit d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin ou d'autres incitations illégales à vos partenaires commerciaux ou à toute entité pour conserver ou obtenir un avantage dans l'obtention d'un marché.

IDA Foundation ne tolère aucune forme de corruption, notamment les paiements de facilitation ou les paiements officieux, que la législation locale les permette ou non. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Nous nous réservons le droit de contrôler la diligence raisonnable de nos partenaires commerciaux en matière de risque, et nous ne collaborons qu'avec les partenaires commerciaux qui respectent le présent Code de déontologie.

Blanchiment de capitaux

Le blanchiment de capitaux est un processus par lequel des personnes ou des groupes essaient de dissimuler ou de masquer les revenus tirés d'activités illégales, ou de faire croire à la légitimité de leur source. IDA Foundation ne tolère, ne facilite ni ne soutient le blanchiment de capitaux. C'est pourquoi vous vous engagez à :

- suivre des procédures de diligence raisonnable adaptées afin de comprendre les activités et les antécédents de vos potentiels partenaires commerciaux, et de déterminer l'origine et la destination des transactions financières ;
- signaler toute transaction et tout incident douteux à votre interlocuteur chez IDA Foundation ;
- utiliser uniquement des virements bancaires dans le cadre de vos activités avec IDA Foundation ; noter qu'IDA Foundation n'accepte et n'effectue pas de paiement en espèces.

Confidentialité et sécurité des informations

La protection des informations confidentielles et exclusives d'IDA Foundation, ainsi que des données personnelles, est fondamentale et contribue à préserver notre réputation. Nous gérons les informations en notre possession conformément aux lois sur le respect de la vie privée applicables. Chacun des partenaires commerciaux d'IDA Foundation est tenu de respecter, de préserver et de protéger la confidentialité de ces informations. S'il vous est permis d'utiliser des informations confidentielles ou exclusives nécessaires à l'exécution de votre mission, il vous incombe de protéger ces informations de toute diffusion abusive ou non autorisée, mauvaise utilisation ou divulgation accidentelle.

Vous vous engagez donc à :

- utiliser les informations confidentielles uniquement aux fins prévues et autorisées ;

- accéder aux données personnelles et à les utiliser uniquement aux fins et dans la limite d'une activité commerciale légitime ;
- ne pas communiquer d'informations confidentielles ou exclusives ou des données personnelles à une tierce partie sans l'autorisation d'IDA Foundation et hors du cadre d'un accord de confidentialité (en cas de doute, adressez-vous à votre interlocuteur IDA Foundation) ;
- signaler sans délai à votre interlocuteur IDA Foundation toute perte d'informations confidentielles ou de données personnelles.
- Nous veillons au respect des droits de propriété intellectuelle détenus par IDA Foundation ou pour lesquels IDA Foundation est titulaire d'une licence. Les actifs de propriété intellectuelle d'IDA Foundation portent sur des droits d'auteur, des brevets, des marques déposées, la conception de produits et d'emballages, des noms et des logos de marques, et la recherche et le développement. Vous vous engagez à contribuer à la protection, au maintien et à la défense des droits de propriété intellectuelle d'IDA Foundation.

Concurrence loyale du marché

La législation relative aux ententes et à la concurrence mise en œuvre par les pays a généralement pour objet de protéger les consommateurs et de promouvoir une concurrence saine et équitable. Vous êtes tenu de mener vos activités dans le respect des lois sur la concurrence loyale du marché, en vous conformant à toutes les lois et réglementations applicables.

Douanes et contrôles des échanges commerciaux

Les transactions d'IDA Foundation sont soumises, à l'échelle nationale et internationale, à des mesures et à des contrôles au titre de la réglementation relative aux douanes, au commerce, aux importations et à l'exportation, et à des boycotts et des restrictions commerciales. IDA Foundation veille à se conformer à la réglementation applicable en matière de douanes, de commerce, d'importation et d'exportation, complexe par nature et qui peut évoluer rapidement lorsque les gouvernements s'adaptent aux changements politiques et sécuritaires. Les sanctions punissant le non-respect de la réglementation peuvent être lourdes, allant de l'amende à la peine d'emprisonnement. En tant que partenaire commercial d'IDA Foundation, vous vous engagez à :

- Respecter les lois et restrictions relatives au commerce, notamment la réglementation concernant les importations et les exportations, et à mettre en œuvre les recommandations des spécialistes en la matière ;
- Donner des informations précises et sincères à l'ensemble des autorités douanières, et à ne jamais faire de fausse déclaration dans le but de contourner une restriction commerciale ou la réglementation en matière d'importations et d'exportations ;
- Veiller à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour les activités d'importation et d'exportation ;
- Accorder une attention particulière à l'exportation de biens pouvant être utilisés à des fins militaires ou nucléaires, ou destinés à des forces armées ou à un gouvernement, et faire de même pour les produits susceptibles d'être utilisés pour fabriquer des

armes biologiques ou bactériologiques ou des stupéfiants, ou pour se livrer à des actes de torture ;

- Garder à l'esprit que de multiples systèmes de contrôle et de sanctions en matière de commerce peuvent être applicables, étant donné la nature internationale de nos activités (en cas de doute, veuillez contacter votre interlocuteur) ;
- Veiller, dans le cadre des activités que vous réalisez pour le compte d'IDA Foundation, à ce que les entités avec lesquelles vous collaborez ne figurent pas sur les listes des personnes et entités faisant l'objet de sanctions établies par les Nations Unies, l'Union européenne et les États-Unis, ni sur les listes des personnes radiées de la Banque mondiale ou d'autres banques internationales de développement.

6 GOUVERNANCE

Nous attendons de vous que vous mettiez en œuvre des actions adéquates pour faciliter l'amélioration continue et la conformité avec les attentes de ce Code. Les dispositions énoncées dans ce Code constituent les normes minimales attendues de tous nos partenaires commerciaux. Nous attendons de vous que vous vous efforciez de dépasser les meilleures pratiques internationales et sectorielles. Les éléments de la gouvernance comprennent :

Documentation

Vous devez démontrer votre engagement envers les concepts décrits dans ce Code en mettant en œuvre un système de documentation et de rapports approprié et vérifiable. Vous devez présenter cette documentation comme preuve de votre conformité aux politiques et réglementations applicables. La documentation peut prendre la forme d'un rapport annuel ou d'une liste de contrôle. Nous pouvons effectuer des contrôles préalables fondés sur les risques concernant nos partenaires.

Activités et registres comptables

Vous devez tenir des livres et des registres comptables précis, qui reflètent de façon complète et exacte les activités commerciales que vous menez dans le respect des lois, des normes comptables et de vos contrôles internes applicables. Les factures que vous nous faites parvenir doivent contenir une brève description concise des produits et services que vous avez fournis et donner une image sincère de la nature des transactions effectuées, quelles qu'elles soient.

Principes juridiques

Vous devez vous conformer à toutes les lois, réglementations, normes et exigences applicables. Nous nous réservons le droit d'exclure les fournisseurs dont les pratiques, les politiques ou les procédures ne sont pas conformes aux normes décrites dans le présent Code ou qui ne sont pas disposés à faire preuve d'efforts de bonne foi sur la voie de l'amélioration.

Identification et signalement des problèmes

Tous les travailleurs doivent être encouragés à signaler les problèmes ou les activités illégales sur le lieu de travail. Nous attendons de nos partenaires qu'ils offrent à leurs employés des plates-formes leur permettant de signaler des problèmes ou des activités potentiellement

illégales sur le lieu de travail de manière confidentielle et sans crainte de représailles. Cela implique de mener des enquêtes en bonne et due forme et de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Toute violation, qu'elle soit établie ou suspectée, du présent Code de déontologie, du contrat qui nous lie ou de toute loi applicable doit être signalée sans délai à votre interlocuteur chez IDA Foundation ou via un rapport en ligne disponible sur la page [Éthique](#) du site internet d'IDA Foundation.

Nous vous invitons à nous faire part de toute question ou inquiétude relative aux activités commerciales. Nous ne prenons aucune mesure contre les personnes faisant part de leurs inquiétudes ou posant une question en toute bonne foi.

Effective

Signatures:

<u>Controlled</u>	I hereby state that I have found no errors in the contents of this controlled quality document, and thus the document is ready for release.	
<u>Document</u>		
<u>Content</u>		
<u>Approved:</u>		
Name:	Bart van Osch idafoundation.org\bvosch	Title:
		2025-02-26 09:18:39 (UTC+00:00)
Electronically Signed in		Timestamp

<u>Controlled</u>	I authorize this controlled quality document for release.	
<u>Quality</u>		
<u>Document</u>		
<u>Authorized for Release:</u>		
Name:	Wendy Eggen idafoundation.org\weggen	Title:
		2025-03-07 15:45:02 (UTC+00:00)
Electronically Signed in		Timestamp